



## Décision de radiodiffusion CRTC 2013-67

Version PDF

Ottawa, le 20 février 2013

**Way of Life Broadcasting**  
Dryden (Ontario)

*Demande 2013-0181-1, reçue le 25 janvier 2013*

### **CJIV-FM Dryden – Révocation de licence**

1. Way of Life Broadcasting a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement à l'entreprise de programmation de radio FM commerciale spécialisée de faible puissance de langue anglaise CJIV-FM Dryden (Ontario), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.
2. Le titulaire indique que le nombre d'auditeurs n'est pas suffisant pour justifier l'exploitation de la station. Conséquemment, le titulaire cessera les activités de la station au plus tard le 31 août 2013, date d'expiration de la licence.
3. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque**, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2013, la licence de radiodiffusion attribuée à Way of Life Broadcasting à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général